



Abonnement presse sans signature contrat

Par **mima**, le **03/11/2010** à **12:35**

Bonjour, je suis cliente à un organisme de vente par correspondance, il y a quelque temps une "vendeuse" m'appelle pour me proposer un abonnement à une revue hebdomadaire. Je lui précise que je n'ai pas le temps et que je préfère recevoir l'offre par courrier. Quelques semaines après je reçois le dit magazine et note sur ma facture le prélèvement lié à celui-ci. Je n'ai jamais signé de contrat quels sont mes droits ? Puis-je réclamer les prélèvements effectués et la résiliation ? Est-ce que passé un certain délai sans manifestation de ma part correspond à un engagement ?

Merci de votre réponse,

Cdl